

## COMITE SYNDICAL STATUTAIRE

### SÉANCE DU 21 MARS 2011

- Maison du Parc -

#### Etaient présents :

##### Avec voix délibérative :

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
M. FISCHER	Conseiller régional d'Ile-de-France
M. CHIVOT	Maire-adjoint d'Auffargis
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. QUERARD	Maire de La Celle-Les-Bordes
M. MEMAIN	Maire de Cernay-la-Ville
M. PANNETIER	Maire de Châteaufort
Mme VON EUW	Maire-adjoint de Chevreuse
M. MONTEGUT	Maire-adjoint de Choisel
Mme LEMONNIER	Maire-adjoint de Dampierre-en-Yvelines
M. ALISSE	Maire-adjoint de Lévis-Saint-Nom
M. LOLLIOZ	Maire de Magny-les-Hameaux
M. CRENO	Maire du Mesnil-Saint-Denis
M. HAMON	Maire-adjoint de Milon-La-Chapelle
M. BENIZE	Maire de Rochefort-en-Yvelines
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. GUEGUEN	Conseillère municipale de Saint-Lambert-des-Bois
M. SAUTIERE	Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
M. AMOSSE	Conseiller municipal de Vieille-Eglise-en-Yvelines

##### Avec voix consultative :

M. DE WINTER (Chambre d'Agriculture)  
M. DELEROZOY  
Mme REINAUD (Union des Amis du Parc)

##### Ainsi que :

Mme BORET (Sous directeur CG 78)  
M. AUBLE (Conseil Général 78)  
M. BESCO (Conseiller municipal de Magny-les-Hameaux)  
Mmes LE LAGADEC, DRANSART, DUC, LE VOT, WOLFF, MM. HARDY, MARGAT, SANCH, STEPHAN, (PNR)  
MM. CAILLAUD et COHEN (Presse)  
Mmes GEORGET, MICHAUD, MOREAU, PROTAÏN, M. LE BOHEC (Q.S.E.)

##### Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme BONZANI à M. FISCHER
- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE
- Pouvoir de Mme BOUTIN à M. POUPART

##### Absents excusés

M. SCHMITZ - M. PELLETIER – M. FIDELLE – M. JENNER et Mme FADEUILHE

Monsieur VANDEWALLE accueille les participants et constate que le quorum est réuni. Il demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : l'attribution du marché des travaux d'aménagement des bureaux au château de la Madeleine

##### Compte rendu du Comité syndical du 07 mars 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

## **Signature de la convention entre le PNR et COFIROUTE**

---

Une présentation de l'action de restauration des corridors écologiques le long de l'A10 a été proposée par des représentants de COFIROUTE et les grands axes de coopération (assistance, conseil et formation du côté du Parc, financement et réalisation d'aménagements hydrauliques et destinés à la petite et grande faune du côté de COFIROUTE) ont été présentés.

### **Budget primitif 2011 et subventions aux associations**

---

Le budget primitif 2011 du P.N.R. s'élève à 10 056 310,89 €, répartis comme suit :

. La section de fonctionnement, votée par chapitre, en équilibre dépenses/recettes à hauteur de 7 300 899,76 €

. La section d'investissement, votée par chapitre, en équilibre dépenses/recettes à hauteur de 2 755 411,13 €

Cf. détail du budget en annexe

Dans le cadre du vote de ce budget primitif 2011, le Comité syndical est appelé à se prononcer sur les demandes de subventions de fonctionnement à des associations, en dehors des programmes d'aides existants. Cette année, il est proposé de reconduire les subventions accordées les années précédentes, soit :

Nom de l'association bénéficiaire	Montant
Office du tourisme de Saint-Rémy-lès-Chevreuse	3 450 €
Union des Amis du Parc	3 450 €
Total compte 6574	6 900 €

Le budget primitif du Parc et ses annexes est adopté à l'unanimité des présents.

## **Enveloppes-programmes**

---

### **- 020PG : dossier 37 : aménagement d'une partie du GR 11 (communes de Saint-Forget et de Lévis-Saint-Nom)**

L'état des lieux réalisé par les services du Parc en février 2011 a permis d'identifier les différents problèmes. Sur une longueur totale de 1400m, 350m de cheminement nécessitent l'intervention d'une entreprise ; sur les 1050m restants, les interventions ponctuelles seront réalisées en régie par les agents du Parc. Cette opération concerne donc les travaux nécessaires à la remise en état de 350 m à partir du Moulin de Chatillon et la Butte Ronde et au traitement d'un passage boueux à l'entrée du sentier de découverte.

Le montant total des travaux est estimé à 13 000 € HT. S'agissant d'un itinéraire d'importance majeure pour le Parc naturel régional, il est proposé que le PNR prenne totalement en charge le financement de ces travaux, soit 13 000 €.

### **- 040PG : dossier 146 : réalisation de clôtures à la ferme de la Noue (commune de La-Celle-les-Bordes).**

La ferme de La Noue est une petite exploitation d'élevage diversifié : caprins, porcins, volailles....

Afin de pouvoir gérer au mieux ces différents élevages, elle souhaite réaliser des parcs adaptés à ces productions. Les parcs en clôtures fixes seront réalisés en piquets de châtaignier.

Le coût de l'acquisition des matériaux est estimé à 8 097 € HT. La participation du Parc, de 70% du coût, serait donc de 5 667,90€.

**- 040PG : dossier 147 : Aménagement de la rigole d'intérêt écologique et pédagogique au hameau d'Yvette a Levis-Saint-Nom**

L'aménagement proposé par la commune et le Parc répond au triple enjeu de sécurité, d'écologie et de pédagogie. Après diagnostic, visites sur le terrain et échanges, la Commune a choisi de créer une prairie à base de graminées aux racines facilitant la fixation du talus de berge, d'implanter deux bordures en bois mort tressé pour signaler la rigole et d'émonder des saules en taille têtard pour accentuer une ambiance de zone humide et créer à long terme des cavités propices à la faune sauvage. M. Alisse fait remarquer que la réalimentation en eau de cette rigole demeure problématique.

Le coût des travaux est estimé à 6 000 € HT. La participation du Parc, de 70% du coût, serait donc de 4 200 €.

**- 050PG : dossier 15 : Réalisation des relevés et plans d'aménagements pour la liaison douce Cernay-la-Ville, Auffargis, Le Perray-en Yvelines.**

Dans le cadre de la réalisation de la liaison douce entre Cernay-la-Ville, Auffargis et Le Perray-en-Yvelines, il s'avère nécessaire de procéder à des études complémentaires réclamées par le Département des Yvelines et le Conseil régional d'Île-de-France.

Ces études portent sur la réalisation des plans topographiques détaillés concernant la réalisation des travaux de création d'itinéraires. Le Parc naturel régional ne possédant pas les compétences et outils nécessaires à la réalisation de ces plans, il s'agit donc de faire appel à un bureau d'étude spécialisé.

Le bureau d'études sera sélectionné par appel d'offre dans le cadre d'un MAPA. Le coût estimé de cette prestation se monte à 15 000 € TTC, à la charge du Parc.

Les quatre enveloppes-programmes présentées sont approuvées à l'unanimité.

**Comité d'attribution des aides PNR / FISAC aux entreprises : nouvelles modalités**

---

En application de la circulaire relative au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) du 22 juin 2009, le Parc doit prendre acte de l'adaptation à venir des conditions d'attribution des aides économiques du PNR aux entreprises. Afin de ne pas paralyser le fonctionnement de la prochaine séance du comité d'attribution des aides économiques prévue le 12 avril prochain, il est demandé au comité syndical d'approuver par avance les nouvelles dispositions et modalités d'application qui seront spécifiées par les services de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE Ile-de-France) en retour du projet de FISAC déposé par le PNR, relatif aux communes yvelinoises (soit les 21 communes et l'extension).

En particulier, il est demandé au Comité syndical du Parc d'approuver la modification du taux maximal d'aide accordée aux entreprises (actuellement de 20% du montant HT du projet subventionné) en fonction des spécifications que la DIRECCTE lui adressera, dans la limite des

disponibilités budgétaires que s'est fixée le PNR.

M. Delorozoy a le plaisir d'annoncer qu'un nouveau FISAC destiné aux communes yvelinoises vient d'être accordé le 1<sup>er</sup> mars 2011 par le Ministère de l'Artisanat et du Commerce.

### **Comité de sélection des projets culturels**

---

M. Poupart, président de ce Comité précise aux membres du Comité syndical que plusieurs dossiers ont été examinés lors de la dernière séance mais aucune subvention n'a été attribuée. Il est demandé à chacun des artistes et associations des précisions complémentaires ou de retravailler le fond de leur proposition.

### **Marché d'aménagement des bureaux de la Maison du Parc**

---

La Commission d'examen des offres des 7 et 21 mars 2011 a attribué le marché d'aménagement des bureaux de la Maison du Parc (AUP 2011/1) aux entreprises suivantes :

- . Lot n° 1 : *démolition/maçonnerie/ravalement* : Entreprise SOGICO pour un montant de 38.587,60 € H.T. ;
- . Lot n° 2 : *Charpente bois* : Entreprise LA CHARPENTE COURVILLOISE pour un montant de 46.454 € H.T. ;
- . Lot n° 3 : *Couverture* : entreprise TEIXEIRA pour un montant de 5.062 € H.T. ;
- . Lot n° 4 : *Menuiseries extérieures* : entreprise BOULE pour un montant de 30.532 € H.T. ;
- . Lot n° 5 : *Plâtrerie/Isolation/Doublage/Cloisonnement* : SARL AMBERT pour un montant de 17.150 € H.T. ;
- . Lot n° 6 : *Plomberie/Sanitaire* : entreprise TEIXEIRA pour un montant de 2.481 € H.T. ;
- . Lot n° 7 : *Électricité / Chauffage électrique* : entreprise SUD YVELINES ELECTRICITE pour un montant de 24.296,85 € H.T. ;
- . Lot n° 8 : *Menuiseries extérieures* : entreprise BOULE pour un montant de 19.167,10 € H.T. ;
- . Lot n° 9 : *Chauffage aérothermique* : entreprise TEIXEIRA pour un montant de 21.527,27 € H.T. ;
- . Lot n° 10 : *Serrurerie* : SARL LALANDE pour un montant de 12.235 € H.T. ;
- . Lot n° 11 : *Peinture / Sol souple* : entreprise LACOUR pour un montant de 24.564,60 € H.T. ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, le Président à signer les marchés à intervenir.

### **Travaux du marais de Maincourt : délégation de maîtrise d'ouvrage**

---

Le marais de Maincourt à Dampierre-en-Yvelines est l'une des dernières grandes zones humides publiques en roselière du territoire. Il constitue un véritable patrimoine naturel écologique, hydrologique et paysager, mais également culturel et pédagogique.

Aujourd'hui, le marais de Maincourt se transforme et évolue vers un espace plus banal sous l'action artificielle de l'empreinte anthropique. La rivière Yvette a été surcreusée - directement sur le site ou indirectement par les effets de l'urbanisme à l'amont - et le ru du Pommeret a été détourné de son cours naturel hors du marais, asséchant ainsi la roselière par abaissement de la nappe phréatique.

Les services rendus potentiellement par le marais de Maincourt sont multifonctionnels : biodiversité, régulation hydraulique, épuration naturelle des eaux superficielles, sensibilisation du public, attractivité/tourisme, etc. Le Parc a choisi de recourir à présent à l'ingénierie écologique. L'objectif

est de restaurer les conditions physiques du marais de Maincourt et de le replacer ainsi sur « les rails » de son évolution naturelle, en tenant compte des modifications globales du bassin versant. Le diagnostic approfondi réalisé par les services du Parc et ses partenaires scientifiques, et deux missions de géophysique et de topographie au cours de ces deux dernières années, débouche aujourd'hui sur une proposition de travaux de restauration écologique du marais.

D'autre part, le sentier de découverte actuellement en place doit être revu en profondeur au vu des travaux de restauration écologiques du site mais aussi des nouveaux contenus et messages que le Parc souhaite véhiculer auprès du public et qui concernent les patrimoines naturels, culturels, la gestion du site et la fonctionnalité du marais.

La refonte du sentier de découverte nécessitera la mise en place d'aménagements et d'équipements nécessaires au cheminement du public ainsi que la mise en place de supports pédagogiques.

Les travaux de restauration écologique seront réalisés en phasage avec les travaux d'aménagement du nouveau sentier de découverte.

Pour la mise en œuvre de ces travaux, il convient de conclure avec la mairie de Dampierre-en-Yvelines un acte de délégation de maîtrise d'ouvrage. De plus, il faut engager une procédure de marchés pour effectuer ces travaux. Enfin, les financements doivent être sollicités auprès de l'A.E.S.N., de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines, dans les volumes prévus par les opérations n°697 et n°682 présentées au budget primitif 2011 du Parc naturel régional.

M POUPART et M QUERARD insistent sur la nécessité d'une concertation avec les riverains du marais immédiatement concernés afin de leur présenter le sens de ce projet. Des réunions sont prévues dans les prochaines semaines.

Le professeur Jean GUITTET a également été saisi pour une Mission Scientifique Ponctuelle.

### **Conventions pour le programme culturel 2011**

---

#### - Convention de coréalisation avec le théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines

A l'occasion de la *Fête de la nature*, le théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines et le PNR programment l'improvisation chorégraphique sur le paysage de Sylvain GROUD accompagné par Louis SCLAVIS, intitulée « *Performances* » pour 3 interventions de 15 minutes à 15h, 16h et 17h, le dimanche 22 mai 2011 dans le parc de la Fondation de Coubertin à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse. La présente convention a pour objet de déterminer les obligations réciproques du théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines et le PNR.

Le Théâtre s'engage à régler directement aux producteurs la totalité des frais liés aux contrats de cession, soit 3 638,69 € TTC.

Le Parc s'engage à participer financièrement à hauteur de 1 724.50 euros, ainsi qu'à prendre en charge les repas du midi et les frais techniques (personnel attaché au montage et démontage, personnel d'accueil attaché aux représentations).

#### - Contrat de cession avec la compagnie Métamorphose

Le Parc et la compagnie *Métamorphose* souhaitent mettre en place 4 représentations d'un spectacle intitulé « *Les saisons du paysage* » d'Isabelle OLIVIER.

*Métamorphose* assumera la responsabilité artistique de la représentation. Le Parc proposera le lieu des représentations, y compris le personnel nécessaire au bon déroulement de la représentation (techniciens son & lumière, régisseur...). Il assurera en outre le service général du lieu : accueil et service de sécurité.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de ce personnel, il prendra en charge les droits d'auteurs (SACD, SACEM) et en assurera le paiement.  
Le Parc versera à Métamorphose, la somme de 5.000 € H.T. soit **5.275 € TTC** (TVA 5,5 % : 275,00 €).

#### - Contrat de cession avec la compagnie La Constellation.

Cette convention a pour objet deux représentations d'un spectacle intitulé « *Re-Visite* », proposé par la compagnie *La Constellation* dans le cadre de la *Fête des fermes*. Ces représentations auront lieu le dimanche 19 juin 2011, à 11h et 15h, sous la forme d'une déambulation de la ferme de Beaurain (Mesnil-St-Denis) à la ferme de Champ-Garnier (St-Lambert-des-Bois). Le Parc fournira le personnel nécessaire au service de la représentation. Il assurera, le service général (accueil), les rémunérations, charges sociales et fiscales du personnel compris dans cette mise à disposition. Le Parc prendra en charge le repas du dimanche 19 juin (midi) pour 4 personnes.

Le Parc aura à sa charge également les droits d'auteur des déambulations.

Le Parc s'engage à participer financièrement à hauteur de 1 900 € net, pour un projet estimé à 3 800€ (les communes du Mesnil et de St. Lambert-des-Bois s'acquitteront du complément).

M. VANDEWALLE souhaite que désormais ce type de conventions aient été examinées et validées en commission restreinte.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

---

Présentation de la fiche-projet « *A l'ombre des Gogottes, sur les pas de PHILOLAOS* ».

Philolaos est un artiste dont la maison-atelier est située à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, une des communes du Parc. La Fondation de Coubertin a fait une demande pour obtenir des statues en dépôt pour 2011. Les œuvres monumentales de Philolaos peuvent être exposées dans l'espace public sans risque de vol. La commune de Chevreuse avait exposé des statues de l'artiste, il y a 3 ans, dans les rues de la ville, sans souci. Cet artiste sera le fil rouge d'un projet commun qui figurera dans le programme « Balades en Yvelines » édité par le Conseil général.

#### **Le projet pour 2011**

Créer un parcours hommage autour de cet artiste et relier plusieurs sites du Parc présentant au moins l'une de ses œuvres. Cela permettra une découverte du territoire à travers les sites mêlant art contemporain, patrimoine et architecture.

#### 3 expositions organisées pour l'occasion

- 1) Dans la cour du château de la Madeleine
- 2) A la Fondation de Coubertin
- 3) Ouverture de la Maison atelier de Saint-Rémy.

#### Des œuvres présentes dans l'espace public ou privé

Au sein du PNR :

- 1) Une gogotte ainsi qu'un portrait du comte de Bryas sont installés dans le jardin d'eau du château de Mauvières à **Saint-Forget**.
- 2) Une autre gogotte est installée dans la cour de la ferme du château de **Milon-la-Chapelle**.
- 3) Un ensemble de sculptures pour deux établissements scolaires (école des Pépinières), rue du Mail aux fruits, existe à **Voisins-le-Bretonneux** (quartier du village).

Au sein de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines :

- 4) A **Guyancourt**, le *Jardin des gogottes* est libre d'accès. Il existe aussi une *Grande fleur* sur le rond-point Jean Jaurés (place Heldert Camara).
- 5) A **Montigny-le-Bretonneux**, figure également un arbre, rue Marie Noël.

#### Plusieurs types de circuits possibles

##### **Une découverte libre**

Le programme de *Balades en Yvelines* présentera les différentes expositions et statues présentes sur le territoire, ainsi que les sites les accueillant.

Le public pourra ainsi découvrir ces œuvres soit librement (espace public) soit selon dates et horaires mentionnés dans le programme (espace privé).

##### **Une visite accompagnée**

Une visite en bus commentée reliant l'ensemble de ces sites est prévue le 26 juin (10h-17h).

Le **musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines** qui a beaucoup travaillé sur l'art dans l'espace public et qui organise régulièrement des balades guidées participera à cette visite guidée.

La **Maison de la Poésie** est d'accord pour animer le *Jardin des gogottes* dans le cadre de ce parcours.

Ces partenariats relieront le territoire du Parc et celui de la CASQY.

Cette visite accompagnée s'adresse à tous les publics à partir de 7 ou 8 ans.

##### **Communication**

Le programme de *Balades en Yvelines* mentionnera :

- tous les sites avec dates et horaires d'accès.
- la date et l'horaire de la visite guidée.

Le Parc éditera des affiches spécifiques.

Un vernissage sera organisé au château de la Madeleine le 29 avril.

Le coût de l'opération est estimé 8046,36 € T.T.C.

Expo château	
Assurance	857,3
Transport des œuvres	4 589,06
Frais matériel	200
Circuit	
Location de bus	500
Communication	
Affiches (300 exemplaires)	500
Vernissage	
Pot	200
Animation lecture	1000
Cartons invitation	200
<b>TOTAL</b>	<b>8 046,36</b>